



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

La Rochelle, le 29 avril 2016

Secrétariat général

Direction des activités
réglementées et des libertés
publiques

Bureau des libertés publiques

Tél. 05.46.27.44.12

Fax. 05.46.27.44.39

ARRÊTÉ n°16- 674 -DARLP/BLP portant agrément d'organismes chargés d'effectuer les visites de conformité des véhicules de transport de corps avant mise en bière et des véhicules de transport de corps après mise en bière dans le département de la Charente-Maritime

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-19 et L.2223-23 (5°), D.2223-110 à D.2223-121;

VU le décret n°2008-1401 du 19 décembre 2008 relatif à l'accréditation et à l'évaluation de conformité pris en application de l'article 137 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie;

VU le décret n°2011-1304 du 14 octobre 2011 relatif aux chambres funéraires, aux véhicules de transport de corps et aux crématoriums;

VU l'arrêté n°10-2226-DARLP/1 du 11 août 2010 modifiant l'arrêté n° 01-3756-DIR1/B1 en date du 6 décembre 2001 portant agrément d'organismes chargés d'effectuer les visites de conformité des véhicules de transport de corps avant mise en bière et des véhicules de transport de corps après mise en bière dans le département de la Charente-Maritime;

VU la liste des organismes accrédités par le comité français d'accréditation (COFRAC) et les attestations d'accréditation délivrées aux organismes;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les organismes ci-après désignés, sont agréés, en Charente-Maritime, pour établir la conformité des véhicules de transport de corps avant mise en bière au regard des points énumérés aux articles D.2223-110 et D.2223-112 du code général des collectivités territoriales et des véhicules de transport de corps après mise en bière :

-1.2.3.4.5 ETOILES DE FRANCE

11 rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VEDAS

-2 B & G QUALITE

380 rue Clément Ader
Local 14
27930 LE VIEIL EVREUX

- BUREAU VERITAS

Village Informatique "Les Minimes"
3, rue Alfred Kastler
17000 LA ROCHELLE

- CETE APAVE NORD-OUEST

Zone Industrielle des Quatre Chevaliers
Rond Point de la République
17180 PÉRIGNY

- APAVE SUDEUROPE SAS

17, rue Pierre-Marie Toubroulic
Zone Industrielle du Pont Neuf
17300 ROCHEFORT

ARTICLE 2: L'arrêté susvisé n°10-2226-DARLP/1 du 11 août 2010 modifiant l'arrêté n° 01-3756-DIR1/B1 en date du 6 décembre 2001 portant agrément d'organismes chargés d'effectuer les visites de conformité des véhicules de transport de corps avant mise en bière et des véhicules de transport de corps après mise en bière dans le département de la Charente-Maritime est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et dont une copie sera adressée aux établissements concernés.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE